

# **REGLEMENT SPORTIF**

## **ANNEXE**

# **CHAMPIONNAT DE FRANCE POLICE**

## **DE TIR SPORTIF**

### **I - COMPETITION**

#### **1 - 1 L'épreuve**

Elle se déroule selon le règlement de la Fédération Française de Tir (F.F.Tir).

Le championnat de France police de tir sportif comprend des épreuves de :

- TIR A LA CARABINE
  - Seniors, 3 fois 40 coups (genou, couché, debout) arme libre, calibre 22LR
    - Dames, 3 fois 20 coups (genou, couché, debout) arme libre, calibre 22LR
    - Seniors, match anglais 60 coups (couché) arme libre, calibre 22LR
    - Dames, match anglais 60 coups (couché) arme standard, calibre 22LR
    - Seniors, carabine 10 mètres air comprimé, 60 coups, calibre 4,5
    - Dames, carabine 10 mètres air comprimé, 40 coups, calibre 4,5
  - TIR AU PISTOLET
    - Seniors, pistolet libre à 50 mètres, 60 coups, calibre 22 LR
    - Seniors, pistolet percussion centrale, calibre 32 à 38 inclus, balle plomb
    - Dames, pistolet dame, calibre 22 LR
    - Seniors, pistolet vitesse, calibre 22LR
    - Seniors, pistolet 10 mètres air comprimé, 60 coups, calibre 4,5
    - Dames, pistolet 10 mètres air comprimé, 40 coups, calibre 4,5

#### **1 - 2 Déroulement**

Modalités du séjour :

- Après-midi 1<sup>ère</sup> journée : arrivée des délégations
- 2<sup>ème</sup> et 3<sup>ème</sup> journée : compétition
- Matin 4<sup>ème</sup> journée : départ des délégations.

#### **1 – 3 Dispositions particulières**

Pour participer au championnat de France police, les compétiteurs doivent être qualifiés par leur C.T.L.

Le surclassement des dames est autorisé pour toutes les disciplines pistolet ou carabine.

#### **1 – 4 Equipement**

Les installations, armes et équipements doivent être conformes aux normes en vigueur à la F. F. de Tir.

## **II - ORGANISATION**

Outre les remarques citées dans le préambule, il y a lieu de prendre en considération l'élément suivant :

- le déroulement chronologique des épreuves est déterminé par le président de la commission technique.

## **III – LA PARTICIPATION**

### **3- 1 La participation**

Chaque ligue peut engager une équipe composée de :

- 1 Conseiller Technique de Ligue,
- 12 compétiteurs ou compétitrices.

L'ensemble des participants peut aller jusqu'à concurrence de 96 pour l'ensemble des délégations.

### **3 - 2 Conditions de participation**

Chaque ligue peut engager au maximum 5 compétiteurs ou compétitrices par épreuve.

Chaque participant peut concourir dans toutes les épreuves.

## **IV – CLASSEMENTS ET RECOMPENSES**

A l'issue des épreuves, il est procédé aux classements suivants :

### **4- 1 Classement individuel par épreuve**

Pour chaque épreuve, il sera mis en place :

- un classement seniors
- un classement dames.

Les classements seront effectués pour chaque épreuve, seniors et dames, sous condition de participation minimale de 5 compétiteurs ou compétitrices de 3 ligues différentes.

### **4 - 2 Classement par équipes**

Un trophée champion de France par équipes est remis à la ligue qui cumule le plus de points dans le cadre d'un classement virtuel par équipes par disciplines.

Les trois meilleurs de chaque ligue sont pris en compte.

Des points allant de 3 à 1 sont attribués à chacune de ces équipes (sachant qu'il y a 12 disciplines, le maximum de points qu'une ligue puisse remporter est de  $12 \times 3 = 36$  points).

#### **4- 3 Récompenses**

Il sera remis par la FSPN :

- pour la ligue championne de France police :
  - 1 trophée « champion de France police »
  - 1 médaille d'or FSPN aux 3 membres de l'équipe, ainsi qu'au CTL
- pour l'équipe classée 2<sup>ème</sup> :
  - 1 médaille d'argent FSPN aux 3 membres de l'équipe, ainsi qu'au CTL
- pour l'équipe classée 3<sup>ème</sup> :
  - 1 médaille de bronze FSPN aux 3 membres de l'équipe, ainsi qu'au CTL,
- pour les premiers de chaque classement seniors : 1 médaille d'or FSPN,
- pour les seconds de chaque classement seniors : 1 médaille d'argent FSPN,
- pour les troisièmes de chaque classement seniors : 1 médaille de bronze FSPN,
- pour les premières de chaque classement dames : 1 médaille d'or FSPN,
- pour les secondes de chaque classement dames : 1 médaille d'argent FSPN,
- pour les troisièmes de chaque classement dames : 1 médaille de bronze FSPN.

Fait à Paris, le 25 janvier 2017

Le Secrétaire Général  
  
Dominique DEMOEN

La Présidente  
  
Brigitte JULLIEN

